

Information sur la formation aux marchandises dangereuses (MD)

Séquence xxx
xx xxxxx 2017



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

FORMATION AUX MD

L'OACI a introduit dans l'édition 2017-2018 des instructions techniques (doc 9284 AN/905) une méthode de formation alternative à la formation actuelle basée sur les catégories de personnels.

Cette nouvelle méthode, dite CBT (competency based training), s'articule autour des compétences que doivent acquérir les personnels pour accomplir leurs tâches.

Elle concerne les exploitants aériens ainsi que les acteurs en amont de la chaîne de transport.

Rem : le principe de CBT est également introduit dans le supplément aux instructions techniques de l'OACI pour les agents des autorités.



FORMATION AUX MD

La méthode CBT sera rendue obligatoire en janvier 2019 avec d'éventuels amendements qui découleront de l'analyse des réponses à l'enquête lancée par l'OACI (date limite des réponses fixée au 31 mars 2017).

<http://www.icao.int/safety/DangerousGoods/Pages/NewTrainingProvisions0630-4506.aspx>

La DSAC a relayé cette enquête auprès des exploitants aériens français et des organismes de formation auxquels elle a demandé d'être en copie des réponses.

Si vous n'avez pas encore transmis vos réponses à la DSAC, merci de les envoyer à l'adresse suivante : dsac-dangerous-goods-bf@aviation-civile.gouv.fr

Une réflexion est lancée par la DSAC sur le CBT et un guide dédié est en cours de rédaction. Un projet sera publié début au second semestre 2017 sur le site internet du ministère pour recueillir l'avis des parties intéressées.



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Fin



DSAC



Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer